



# Epreuves certificatives

## Formation BPJEPS Activités Gymniques session 2022-2023

La validation des 4 Unités Capitalisables (UC) s'organise autour de 3 épreuves certificatives :

- **Epreuve UC1-UC2 : Projet Professionnel**

Unités Capitalisables visées :

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure	
OI 1-1	Communiquer dans les situations de la vie Professionnelle
1.1.1	Adapter sa communication aux différents publics
1.1.2	Produire des écrits professionnels
1.1.3	Promouvoir les projets et actions de la structure
OI 1-2	Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
1.2.1	Repérer les attentes et les besoins des différents publics
1.2.2	Choisir les démarches adaptées en fonction des publics
1.2.3	Garantir l'intégrité physique et morale des publics
OI 1-3	Contribuer au fonctionnement de la structure
1.3.1	Se situer dans la structure
1.3.2	Situer la structure dans les différents types d'environnements
1.3.3	Participer à la vie de la structure

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure	
OI 2-1	Concevoir un projet d'animation
2.1.1	Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli
2.1.2	Définir les objectifs et les modalités d'évaluation
2.1.3	Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet
OI 2-2	Conduire un projet d'animation
2.2.1	Planifier les étapes de réalisation
2.2.2	Animer une équipe dans le cadre du projet
2.2.3	Procéder aux régulations nécessaires
OI 2-3	Evaluer un projet d'animation
2.3.1	Utiliser les outils adaptés
2.3.2	Produire un bilan
2.3.3	Identifier des perspectives d'évolution

#### Modalités d'organisation :

La certification s'organise autour de la présentation d'un dossier et d'une soutenance orale.

Le candidat doit constituer un dossier sur une action d'animation menée en entreprise.

Le dossier fera apparaître :

- La méthodologie de projet
- L'identification des publics de la structure
- La communication mise en place pour l'action
- La mise en œuvre de la gestion humaine, matérielle et financière
- Une budgétisation réaliste du projet (budget prévisionnel et budget réel)
- Les impératifs réglementaires
- Le compte-rendu d'exécution
- Le bilan de l'action
- Le compte-rendu d'investissement du stagiaire par le responsable de la structure

Déroulement de l'épreuve :

Exposé	Pause	Entretien
20 minutes maximum	5 minutes	20 minutes maximum

Validation des critères de l'épreuve :

L'exposé du candidat doit permettre une présentation globale du projet, de sa conception jusqu'à son bilan, et devra utiliser des supports de communication (présentation multimédia, flyers, etc.)

- **Epreuve UC3 : Animation des Activités Gymniques**

Unités Capitalisables visées :

UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention	
OI 3-1	Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
3.1.1	Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation
3.1.2	Prendre en compte les caractéristiques des publics dans la préparation de la séance ou du cycle
3.1.3	Organiser la séance ou le cycle
OI 3-2	Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
3.2.1	Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs
3.2.2	Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle
3.2.3	Adapter son action pédagogique
OI 3-3	Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
3.3.1	Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés
3.3.2	Evaluer son action
3.3.3	Evaluer la progression des pratiquants

## Modalités d'organisation :

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation et se décompose comme suit :

- **Production d'un document :**

Le candidat transmet un dossier comprenant :

- Les ressources matérielles et humaines à disposition dans sa (ses) structure(s)
- Une analyse du public au début du cycle (évaluation diagnostique)
- Les objectifs du groupe pour le cycle (justification et résultats)
- Deux cycles distincts d'animation composés d'au moins six séances chacun portant sur deux activités gymniques différentes parmi :
  - la Gymnastique aux Agrès,
  - la Gymnastique Rythmique,
  - le Trampoline,
  - la Gymnastique Acrobatique,
  - le TeamGym,
  - la Gymnastique Aérobic,
  - la Gymnastique Urbaine
  - la Petite-Enfance
- L'ensemble des séances et fiches pédagogiques des cycles présentés
- Le calendrier de la saison dans laquelle s'insèrent les cycles proposés
- Une réflexion pédagogique du candidat sur l'expérience vécue

*Les activités support choisies par les candidats doivent être différentes de celle choisie pour la validation de l'UC 4.*

*Pour les stagiaires de l'option G.R., ils ont l'obligation de prendre l'activité G.R. pour valider leur U.C.4., et donc, ne peuvent choisir cette activité pour l'U.C. 3.*

Au plus tard une semaine avant l'épreuve, le candidat est informé de la séance choisie parmi les séances présentées dans son dossier, pour son évaluation pratique.

- **Mise en situation professionnelle :**

Le candidat prépare pendant 15 minutes maximum l'espace et le matériel nécessaire à la mise en œuvre de la séance d'animation.

Au besoin, la séance sera adaptée pour durer entre 45 minutes et 60 minutes.

La séance d'animation est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum :

- 15 minutes maximum pour revenir sur la séance et justifier les choix éducatifs et pédagogiques
- 15 minutes maximum sur la progression et la pertinence du cycle d'animation présenté dans le dossier.

Déroulement de l'épreuve :

Préparation	Séance	Entretien sur la séance	Entretien sur le cycle
15 minutes max.	45 à 60 Minutes	15 minutes max.	15 minutes max.

Validation des critères de l'épreuve :

L'évaluation de l'épreuve 2 se fera sur la base du dossier, de la séance présentée et de l'entretien.

La certification de l'épreuve 2 est réalisée par deux évaluateurs titulaires d'une qualification à minima de niveau IV et d'une expérience professionnelle au minimum de deux ans dans la mention des activités gymniques

- **Epreuve UC4 : Entraînement des Activités Gymniques**

Unités Capitalisables visées :

<p><b>UC 4 a) : Mobiliser les techniques de la mention des activités gymniques pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option "Gymnastiques Acrobatiques" jusqu'au 1er niveau de compétition fédérale</b></p> <p><b>UC 4 b) : Mobiliser les techniques de la mention des activités Gymniques pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option "Gymnastique Rythmique" jusqu'au 1er niveau de compétition fédérale</b></p>	
OI 4-1	Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option
4.1.1	Maitriser les techniques de l'option
4.1.2	Maitriser les gestes techniques dont les aides et parades et les conduites professionnelles de l'option
4.1.3	Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage
OI 4-2	Maitriser et faire appliquer les règlements de l'option
4.2.1	Maitriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline
4.2.2	Maitriser et faire appliquer le cadre de la pratique compétitive
4.2.3	Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque
OI 4-3	Garantir des conditions de pratique en sécurité
4.3.1	Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité
4.3.2	Aménager l'espace de pratique ou d'évolution
4.3.3	Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de l'espace de pratique ou d'évolution

## Modalités d'organisation :

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation et se décompose comme suit :

- **Production d'un document :**

Le candidat transmet un dossier comprenant :

- Les ressources matérielles et humaines à disposition dans sa structure
- Une analyse du public au début du cycle (évaluation diagnostique)
- Les objectifs du groupe pour le cycle (justification et résultats)
- Un cycle d'entraînement composé d'au moins huit séances
- L'ensemble des séances et fiches pédagogiques du cycle présenté, celles-ci comprenant obligatoirement :
  - Une préparation physique
  - Une analyse technique détaillée en lien avec les apprentissages du groupe
- La planification de la saison dans laquelle s'insère le cycle proposé
- Une réflexion pédagogique du candidat sur l'expérience vécue

*L'activité support choisie par les candidats doit être différente de celles choisies pour la validation de l'UC 3.*

- *Pour l'option a. il s'agira de la Gymnastique Artistique Masculine ou Féminine, du Trampoline, de la Gymnastique Acrobatique, du TeamGym ou de la Gymnastique Aérobie.*
- *Pour l'option b. il s'agira nécessairement de la Gymnastique Rythmique.*

Au plus tard une semaine avant l'épreuve, le candidat est informé de la séance choisie parmi les séances présentées dans son dossier, pour son évaluation pratique.

- **Mise en situation professionnelle :**

Le candidat prépare pendant 15 minutes maximum l'espace et le matériel nécessaire à la mise en œuvre de la séance d'animation.

Au besoin, la séance sera adaptée pour durer entre 45 minutes et 60 minutes.

La séance d'animation est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum :

- 15 minutes maximum pour revenir sur la séance et justifier les choix éducatifs et pédagogiques
- 15 minutes maximum sur la progression et la pertinence du cycle d'animation présenté dans le dossier.

## Déroulement de l'épreuve :

Préparation	Séance	Entretien sur la séance	Entretien sur le cycle
15 minutes max.	45 à 60 Minutes	15 minutes max.	15 minutes max.

Validation des critères de l'épreuve :

L'évaluation de l'épreuve 3 se fera sur la base du dossier, de la séance présentée et de l'entretien.

La certification de l'épreuve 2 est réalisée par deux évaluateurs titulaires d'une qualification à minima de niveau IV et d'une expérience professionnelle au minimum de deux ans dans la mention des activités gymniques.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

Alexis SIMON (Responsable de formation)

[asimon@normandie-ffgym.fr](mailto:asimon@normandie-ffgym.fr)